



Extrait de délibération

Identifiant
2018-02-03

Comité syndical 26 février 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le vingt six février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Béatrice Largeau a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 16 février 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires / 2 suppléants
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 11 titulaires / 29 suppléants
Votants : 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	ALBERT Philippe, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, GILBERT Véronique, De TALHOUET ROY Hervé DUFOUR Jean-Paul → ROUVREAU Laurent →	PILLOT Jean CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe, MORIN Joël, OLIVIER Pascal,	EVRAUD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, RIMBEAU Jean-Pierre		

Avis du Comité technique du CDG79 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Comité technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres s'est prononcé sur la fixation de ces taux lors de sa réunion du 30 janvier 2018. Il a émis un avis favorable.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 30 janvier 2018,

Le Comité syndical fixe les ratios d'avancement de grade pour l'établissement comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
A	Attachés	Attaché principal	Directeur territorial	100 %
		Attaché	Attaché principal	100 %
B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %
		Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe	100 %
C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100 %

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme

Le Président
 Didier GAILLARD